



REGLEMENT INTERIEUR

Afin que vos conditions de séjour soient les plus agréables, et que les conditions d'hygiène et de sécurité soient garanties pour tous, nous vous prions de prendre attentivement connaissance de ce règlement.

Description du meublé

La villas « **CAP MÉCHANT** » est une villa meublée, tout confort, avec une capacité de 8 personnes maximum. Composé d'une chambre avec 2 lits doubles, 1 chambre avec un lit double, une cuisine/séjour avec un lit canapé (pour 2 personnes) une terrasse extérieure et un accès vers une piscine privative.

Durée de location

Ce logement vous est loué pour une période définie lors de votre réservation. En aucun cas le client ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux en dehors de cette période.

Réservation et paiement

Nous acceptons le paiement par chèque bancaire ou espèce. Le règlement de la totalité du séjour se fait à l'arrivée lors de la remise des clés. L'acompte de 30% ne sera pas remboursé s'il y a désistement une semaine précédentes la réservation (sauf cas de force majeur).

Le chèque de caution de 1000 euros, obligatoire à l'entrée, vous sera restitué dans un délai d'une semaine maximum, si aucun problème n'a été relevé.

Arrivé et départ

- Les heures d'arrivée sont prévues dans l'après midi à partir de 15H30 jusqu'à 18H
- Les heures de départ sont prévues le matin avant 10H30
- Le temps consacré au ménage doit avoir lieu le jour du départ, avant l'heure limite.

Matériel fourni

- Ce logement est loué avec la literie (sommier et matelas), couettes, oreillers et couvertures. Vous devez obligatoirement vous servir de draps housses pour envelopper les matelas, les taies d'oreillers et de housses de couettes.
- Les draps et autre linge de maison (parures de lit, serviettes, torchons....) sont fournis sur demande.
- Les sacs de poubelles et matériels de nettoyage sont également mis à disposition.

Utilisation des lieux

- Tous les meubles sont à votre disposition. Veuillez les garder en bon état et veiller à leur propreté.
- La fourniture de l'eau, de l'électricité et la wifi est incluse dans le prix de la location.
- Toutes les commodités sont à votre disposition, sous réserve d'un usage normal et raisonnable. A cet égard, veuillez ne rien jeter dans la cuvette des WC hormis le papier hygiénique. N'utilisez que des produits compatibles avec une fosse septique.
- Chaque porte d'accès au logement est munie de serrure à clé. Veuillez absolument à bien les fermer lors de toute sortie des lieux. Vous êtes responsable de tout vol et toute dégradation en cas de non respect de cette clause.
- Les personnes étrangères à la résidence ne peuvent être admises sans l'accord du propriétaire.
- Les locataires ne peuvent pas organiser de manifestations ou de regroupements dans les lieux.
- La piscine ne doit contenir aucun objet non destiné à l'usage de la piscine : bouteille, verre, ballon, serviette en papier etc. Car ceux-ci peuvent endommager gravement le fonctionnement du moteur de la piscine.

Portail

Le portail est équipé d'un digicode. Le code vous sera fourni dès votre arrivé. Il est important de respecter les consignes de sécurité. En cas d'accident, nous déclinons toutes responsabilités.

Parking

Il est prévu une place de parking à l'intérieur de l'établissement par logement. A l'extérieur, d'autres places sont disponibles. Toutefois, en cas de vandalisme, nous déclinons toutes responsabilités.

Piscine

L'accès à la piscine est interdit pour les enfants de moins de 12 ans pour éviter tout risque de noyade. En cas de surveillance par adulte responsable, le client sera libre de ne pas tenir compte de l'âge minimum. En revanche, en cas d'accident, nous déclinons toutes responsabilité.

Barbecue

Le barbecue est à votre disposition. Le charbon n'est pas fourni. Il est important de respecter les consignes de sécurité. En cas d'accident, nous déclinons toutes responsabilités.

Consignes de sécurité et de bienséance

- Veuillez respecter la tranquillité des lieux en en faire un usage conforme à leur destination. Le volume sonore, à l'intérieur et à l'extérieur de la propriété, doit être contenu afin de respecter la tranquillité du voisinage. En cas de conflit ou de plainte, nous nous réservons le droit d'exclure les clients à l'origine du trouble.
- Pour le respect du voisinage, il est strictement interdit de faire du bruit le soir après 22 heures et avant 8 heures le matin.
- Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur du logement.
- Il est strictement interdit d'uriner à l'extérieur même dans les coins du jardin. Veuillez utiliser le WC pour cet usage.
- En cas d'urgence, veuillez avvertir les secours (18 pour les pompiers, 15 pour le Samu, 17 pour la police).

Forfait Nettoyage

- Un forfait nettoyage peut s'appliquer en fin de séjour, si le client n'a pas choisi d'effectuer par lui-même le nettoyage des lieux ou si un état des lieux après le départ du client indique que le nettoyage a été insuffisant.
- Dans ce cas, le forfait Nettoyage (dont le montant est de 50 euros) comprend notamment le nettoyage des pièces. Toutefois, merci de veiller à ne pas laisser le logement en désordre, en assurant notamment le rangement des meubles, des objets et de la vaisselle.

Ordures ménagères

- Des poubelles sont mises à votre disposition. Merci de respecter les règles de tri : poubelle jaune pour les emballages en carton et plastique ; poubelle verte pour les déchets ménagers. Lors de votre départ, veuillez ne rien laisser dans les poubelles et de rendre propres (sauf si vous avez souscrit le forfait nettoyage).

Accueil des animaux

La présence d'un animal durant le séjour, y compris à l'extérieur du logement est formellement interdite.

En cas de problème

- En cas de panne ou de dysfonctionnement, veuillez nous contacter sans attendre. Nous ferons au mieux pour remédier à la situation. Aucun remboursement de dépannage ou de réparation ne saurait être pris en compte sans notre accord.
- En cas de casse, sinistre ou dégradation merci de le signaler durant votre séjour, même si aucun dommage ne semble apparent. En cas de perte ou de dégradation

d'éléments du logement, le montant de la caution pourra être minoré du coût de la remise en état ou d'un éventuel remplacement.